

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 14 février 2018

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Véronique Spir, Stéphane Roy, Anaïs Perdereau, Caroline Ménager (arrivée à 18h47)

Étaient absents excusés :

- Céline Leroy qui a donné procuration à Anaïs Perdereau
- Nicolas Mohamed qui a donné procuration à Véronique Spir
- Martine Bourdel qui a donné procuration à Chantal Bureau

Étaient absents :

- Yoan Béaur

Secrétaire de séance : Chantal Bureau

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2018-010	CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REMISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX
----------	--

Bertrand Hauchecorne rappelle au conseil qu'il est nécessaire de remettre aux normes l'accessibilité des bâtiments communaux. Les travaux envisagés consistent à la mise aux normes à l'école, dans les bâtiments périscolaire, à l'église et à la maison des associations.
Robert Genty a fait une mise en concurrence de trois entreprises.

La moins disante est la société Jalicon pour un montant de 63 897,16 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis de l'entreprise Jalicon
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à ordonner le démarrage des travaux;

2018	PROJET DE CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE AVEC LES COMMUNES DE MEZIERES LEZ CLERY ET CLERY SAINT ANDRE
------	--

Bertrand Hauchecorne informe qu'un rendez-vous avec les maires des communes de Mézières lez Cléry et Cléry Saint André aura lieu le jeudi 22 février à 16h.
Suite à l'arrêt de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, il semble indispensable de créer une commission afin de pouvoir gérer au mieux les dossiers en lien entre les trois communes comme les écoles, la voirie, la crèche familiale, les intervenants sportifs et musicaux, la mutualisation de matériel etc. Cette commission pourrait traiter de tous les sujets concernant les trois communes.

La désignation des représentants de la commune aura lieu au prochain conseil.

2018-011	TRAVAUX TOUT A L'EGOUT RUE DU STADE
-----------------	--

Robert Genty rappelle que les travaux des douches et sanitaires de la salle polyvalente ont été effectués. Il reste cependant un souci d'écoulement des eaux usées. Après chaque manifestation les agents des services techniques sont obligés de déboucher les réseaux manuellement.
Le tout à l'égout doit être amélioré.

Bertrand Hauchecorne propose de déléguer à la commission travaux pour choisir l'entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société retenue par la commission travaux

2018-012	PROPOSITION DE PARTENARIAT « PASS'JEUNE » AVEC LA COMMUNE DE CLÉRY SAINT ANDRÉ
-----------------	---

Didier Courtois présente le dispositif « pass jeunes » : il s'agit d'un service d'accueil pour les jeunes de 10 à 14 ans leur proposant des activités à choisir à la journée ou à la demi-journée, encadrées par une équipe d'animateurs municipaux. Jusqu'à ce jour la commune de Cléry Saint André avait fait le choix d'inscrire en priorité les enfants Cléricois aux activités. Cependant, les parents d'enfants extérieurs ont fait part de leur regret de ne pouvoir y inscrire leurs enfants.

De ce fait, la commune de Cléry nous propose un partenariat afin d'accueillir les enfants Mareprésiens.

La participation au cout de ce service serait de 16,60 € par demi-journée et par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

2018-013	INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE
-----------------	---

Par délibération n°2017-192 du 12 octobre 2017, le Conseil communautaire a approuvé les modifications suivantes à la convention de service commun passée entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune.

A compter du 1er janvier 2018, l'unité de fonctionnement correspond à un équivalent Permis de Construire (PC) défini comme suit, afin de correspondre à la réalité d'instruction du service :

- 1 Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) = 0,8 PC (contre 0,5 PC auparavant)
- 1 Permis de Démolir (PD) = 0,5 PC (contre 0,8 PC auparavant)

Par ailleurs, les déclarations préalables de lotissement (DP lot.) sont bien instruites par le service unifié SADSI, ce qui n'était pas clairement identifié dans la convention actuelle.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant à la convention de service commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier au SADSI l'instruction des déclarations préalables de lotissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer, selon les dispositions définies ci-dessus, l'avenant n°1 à la convention de service commun passée entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS).
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte ou tout document afférent.

2018-014	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « ASSAINISSEMENT »
----------	---

Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil communautaire a décidé la création d'une commission « Assainissement ».

Cette commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune, à l'exception de la commune nouvelle de Beauce-la-Romaine qui dispose de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette commission communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Dire que l'élection des conseillers municipaux au sein de la commission communautaire « Assainissement » se fera par vote à main levée ;
- Désigner Monsieur GENTY Robert en qualité de représentant titulaire et Madame, Monsieur HAUCHECORNE Bertrand en qualité de représentant suppléant, au sein de la commission communautaire « Assainissement »
- Autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte ou tout document afférent.



Conseil d'école

Didier Courtois informe sur les résultats du Conseil d'école du mardi 13 février concernant les rythmes scolaires. Le conseil a donné un avis favorable sur la semaine à 4 jours et demi (8 personnes ont voté pour les 4,5 jours contre 7 pour les 4 jours).

Concours poésie

Annick Villafafila rappelle qu'une soirée est organisée pour le concours poésie le 17 mars 2018 à 20h à la salle polyvalente.

Cérémonie du 19 mars

Bertrand informe que le rendez-vous est donné directement à la stèle à 19h

Travaux

Anaïs Perdereau souhaite connaître la date des travaux pour l'intersection de la rue du Stade & rue des Écoles. Bertrand Hauchecorne indique que le montant de ces travaux est élevé, on propose d'effectuer des tracés pour l'instant.

De plus Anaïs Perdereau indique qu'il faudrait effectuer un cheminement piéton place de la Halle. Ces propositions seront étudiées par la commission travaux.

RÉUNIONS

Conseil syndical des marmousets, salle du conseil à Mareau aux Prés : 13 mars à 19h

Commission travaux : 14 mars 2018 à 18h30

Commission impôts : 21 mars à 16h

Commission subventions : 21 mars 2018 18h

Commission flash info : 22 mars 2018 à 19h

Commission finances : 4 avril 2018 à 18h

7 avril 10 h : réunion informelle des membres du conseil municipal

PROCHAINS CONSEILS

Mercredi 11 avril 2018 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19 h 45